



## Bulletin d'information - mars / avril 2022

Télécharger la version pdf

*L'Association pour les Nations Unies (APNU) est une association sans but lucratif de droit belge qui a pour objectif de permettre aux francophones de Belgique de s'informer et de s'exprimer sur les Nations Unies et leurs actions.*

*Chers membres et sympathisants,*

*Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour votre fidélité et votre soutien. Malgré cette période inédite, nous mettons tout en oeuvre pour conserver un lien étroit avec nos membres. Nous vous invitons donc à suivre attentivement l'actualité de l'APNU via le bulletin d'information, le site web [www.apnu.be](http://www.apnu.be) et les réseaux sociaux.*



## SOMMAIRE

### À LA UNE

#### **1. L'ONU et la guerre en Ukraine**

- Les principales informations
- Conseil de sécurité : aurait-il perdu sa raison d'être ? Devrait-il être réformé ?
- Les conséquences du conflit sur la sécurité alimentaire
- « Avant, pendant et après les urgences humanitaires : l'UNICEF n'abandonne jamais » (un article de Geert Cappelaere, représentant UNICEF auprès de la Belgique et de l'UE à Bruxelles)

#### **2. Rencontre de la présidente de l'APNU avec Camilla Bruckner, représentante des Nations Unies auprès de la Belgique et de l'UE**

### INFORMATIONS THÉMATIQUES

#### **1. Population mondiale : 11 milliards d'habitants en 2100, sur quelle planète ?**

### ÉVÈNEMENTS À VENIR



### L'ONU ET LA GUERRE EN UKRAINE

L'Association pour les Nations Unies exprime son indignation face à l'invasion délibérée de l'Ukraine par les troupes russes, huit ans après l'annexion illégale de la Crimée.

Elle condamne fermement cette agression, décidée au plus haut niveau des autorités de la Fédération de Russie en violation flagrante des principes de l'égalité souveraine et l'intégrité territoriale des États consacrés par la Charte des Nations Unies. Elle se déclare pleinement solidaire de la population ukrainienne.

**Retrouvez tout ce qu'il faut savoir de la réponse des Nations Unies à la guerre en Ukraine** [➡ ICI](#)

---

**📣 L'Assemblée générale décide de suspendre la Russie du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies.**

Le Conseil des droits de l'Homme est le principal forum des Nations Unies chargé de promouvoir ce domaine. Institué en 2006, il est composé de 47 états membres, élus par l'Assemblée générale de l'ONU. Outre la promotion des droits humains, il a pour mission l'examen régulier de leur situation dans les pays membres de l'ONU.

**Sur les 193 pays membres, 93 ont voté pour, 24 contre et 58 se sont abstenus. [Plus d'info](#)**

C'est la deuxième fois dans l'histoire de l'ONU qu'une telle décision est prise. La première ayant été l'éviction de la Libye en 2011, initiée par les États-Unis. La conséquence d'une telle décision est plus que symbolique, elle isole encore plus la Russie sur le plan international. Cependant, si l'on considère les votes (24 voix contre et 58 abstentions), elle traduit aussi un effritement de l'unité internationale face à Moscou.



**Les agences humanitaires de l'ONU ont réussi à venir en aide à 900.000 personnes en Ukraine en date du 29 mars, ont annoncé les Nations Unies, exhortant toutefois les parties belligérantes à sécuriser le passage des travailleurs et des convois humanitaires.**

La guerre en Ukraine a suscité toutes sortes de questions sur le rôle des Nations Unies.

### **Que peuvent faire les Nations Unies face à la guerre ?**

Quel est le rôle du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Secrétaire général. Le conseil de sécurité peut-il arrêter une guerre ? Qu'est-ce que le droit de veto ?

➡ Toutes ces questions cruciales sont clairement développées sur les sites [ONU INFO](#) et [UNRIC](#).

### **Que peuvent faire les Nations Unies face à la guerre ?**

Quel est le rôle du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Secrétaire général. Le conseil de sécurité peut-il arrêter une guerre ? Qu'est-ce que le droit de veto ?

➡ Toutes ces questions cruciales sont clairement développées sur les sites [ONU INFO](#) et [UNRIC](#).

### **Quelles sont les limites d'intervention des Nations Unies ?**

#### **Pour une réforme du Conseil de sécurité**

✍ *André de Crombrughe & Bénédicte Frankinet, Administrateurs APNU*

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies est l'organe central des Nations Unies en matière de paix et de sécurité internationales. Or, il est face à un besoin vital de réforme. Les grandes puissances décident d'intervenir militairement sans le consentement du Conseil de Sécurité dans d'autres États souverains, comme ce fut le cas en Iraq, en Bosnie, en Syrie et au Yémen. Le Conseil n'a pas été capable de prévenir les génocides au Rwanda ou en Bosnie, de contrer les répressions sanglantes en Birmanie, d'arrêter la guerre « préventive » en Iraq, de mettre fin à la guerre en Syrie et au Yémen, et d'éviter l'annexion illégale de la Crimée. Et aujourd'hui, il s'avère incapable de prévenir et de mettre fin à l'invasion de l'Ukraine.

▶ **Le Conseil de Sécurité a-t-il perdu sa raison d'être ?**

▶ **Peut-il être réformé et redevenir opérationnel ?**

## **1. La représentativité au sein du Conseil de Sécurité**

De très nombreux États plaident en faveur d'une réforme de la composition du Conseil de sécurité, pour refléter le nouveau visage multipolaire de la planète, en l'enrichissant d'un certain nombre de nouveaux membres permanents, par exemple le Japon, l'Allemagne, l'Inde, et le Brésil, et pourquoi pas également le Mexique, l'Afrique du Sud et l'Égypte. Si ces propositions (élargissement dans les deux catégories, permanents et non-permanents) sont souvent acceptables en principe les candidats déclarés à des sièges permanents ne font pas l'unanimité au sein de leur propre groupe régional, où la concurrence est rude et où la valeur ajoutée de chacun n'a pas été démontrée. On pourrait aussi penser à une représentation étendue au G20 ou une représentation régionale avec 2 États par continent. En outre, faut reconnaître que les 5 Membres Permanents ne souhaitent pas réellement partager le pouvoir dont ils disposent actuellement.

## **2. Le mode de scrutin**

Il conviendrait de modifier le mode de scrutin, en supprimant le droit de veto des membres permanents.

Idéalement, il faudrait instaurer un droit de vote à majorité qualifiée, à l'image du mode de scrutin, plus démocratique, proposé dans le traité constitutionnel de l'Union Européenne, à savoir : 2/3 des États représentant 3/4 de la population du globe, en l'adaptant toutefois. Toutefois, le Conseil de sécurité étant à géométrie variable, sa composition variant d'élection en élection, ce calcul s'avère plus compliqué.

Plusieurs propositions ont été mises sur la table, apparemment sans succès jusqu'à présent et notamment la levée du droit de veto lorsqu'il est question de situations de crimes contre l'humanité, (sur décision du Secrétaire Général ou recommandation d'au moins 50 pays membres). Certains pays candidats à un siège permanents se sont déclarés prêts à s'abstenir de faire usage de leur droit de veto; la France et le Royaume-Uni sont aussi disposés à y renoncer dans des situations spécifiques.

## **3. Le champs des compétences**

En outre, l'action du Conseil de Sécurité déborde désormais sur des domaines qui n'étaient pas, initialement, de son ressort, tels que l'aide humanitaire ou d'autres mesures de secours. Les modalités de l'accès de l'aide humanitaire, normalement garanties par le droit humanitaire international, se voient régies désormais par les votes « politiques » du Conseil et de ses membres permanents, comme s'il s'agissait d'une arme de guerre.

#### 4. Les limites à toute réforme

La seule réforme du Conseil de sécurité dans l'histoire de l'ONU a eu lieu en 1963, pour augmenter le nombre des non-permanents à 10, bien que la Charte de l'ONU ait prévu une conférence de révision 10 après son entrée en vigueur. Il faut souligner qu'en vertu de la Charte elle-même tout amendement à la Charte, et par conséquent toute réforme du Conseil, n'entre en vigueur qu'une fois ratifié par deux tiers des Etats membres, y compris les 5 membres permanents du Conseil de sécurité. Ceci permet donc à ces derniers de bloquer toute réforme qu'ils jugeraient contraire à leurs intérêts. Il n'est donc pas étonnant que les travaux du groupe de négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil patinent depuis 14 ans.

Comme le souligne le Pr. Chemillier-Gendreau dans un récent [article](#), en conférant un droit de veto – sous diverses formes – aux membres permanents, les rédacteurs de la Charte en 1945 ont eux-mêmes verrouillé un système, qu'ils espéraient pouvoir baser sur la primauté de la coopération entre ces membres permanents. Ils y ont, dans le même temps, introduit une faille qui compromet la capacité du Conseil de sécurité à faire face à ses responsabilités. Seule une volonté renouvelée des 5 membres permanents de coopérer de bonne foi pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales pourrait surmonter ce blocage. Dans le contexte géopolitique d'aujourd'hui, cette perspective demeure éloignée.

### **Quelles sont les conséquences de la guerre sur la sécurité alimentaire ?**

 *Christine Van Nieuwenhuysse, Vice-présidente APNU*

#### **Une crise alimentaire mondiale se profile**

**La guerre en Ukraine met en péril les approvisionnements mondiaux des céréales et la sécurité alimentaire : 8 à 13 millions de personnes supplémentaires pourraient souffrir de sous-nutrition dans le monde si les exportations alimentaires de l'Ukraine et de la Russie étaient durablement empêchées du fait de la guerre.**

« Un ouragan de famines », voici le sombre présage formulé le 14 mars par le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres. Le conflit ukrainien se transforme rapidement en risque sans précédent pour la sécurité alimentaire mondiale.

En effet, **l'Ukraine et la Russie sont des acteurs clés sur le marché international des céréales**. Ils représentent environ 30 % du commerce mondial de blé et d'orge, 20% de celui du maïs et jusqu'à 50% de celui de l'huile de tournesol.



En conséquence, les perturbations dues à la guerre et aux sanctions constituent une menace grave pour toutes les chaînes d'approvisionnement alimentaire. Les problèmes logistiques pour assurer les exportations céréalières, l'envolée des prix mondiaux, mais aussi les chutes probables de la production de denrées font craindre une nouvelle crise alimentaire mondiale.

**Non seulement l'aide alimentaire aux réfugiés ukrainiens, mais aussi la poursuite de l'assistance alimentaire dans toutes les autres situations de crise, constituent des défis majeurs.**

## Pourquoi ?

**Parce que la situation est déjà critique** : l'insécurité alimentaire mondiale n'est pas un phénomène nouveau. « Elle n'a pas cessé d'augmenter depuis 2017 », comme le rappelle l'économiste Thierry Pouch, membre de l'Académie d'agriculture de France. [La faim dans le monde s'est considérablement aggravée depuis le début de la crise sanitaire du Covid-19](#). Jusqu'à 811 millions de personnes étaient en situation de sous-alimentation en 2020, selon un [rapport](#) des Nations unies. « Avec cette guerre, 8 à 13 millions de personnes supplémentaires pourraient s'ajouter aux 811 millions de personnes touchées par la faim », selon la FAO .

**Parce que l'Ukraine et la Russie figurent parmi les trois plus grands exportateurs mondiaux sur le marché des céréales et que de nombreux pays en dépendent pour s'approvisionner en blé.** En effet, la Russie et l'Ukraine assurent, à elles deux, 30% du commerce mondial de blé et d'orge qui sont menacés par la guerre.

Rappelons que la Russie est le premier exportateur mondial de blé pour la région du MENA. Pour se fournir en blé, l'Egypte dépend par exemple à 84% des importations venant de la Russie et de l'Ukraine. Les importations de blé du Liban proviennent à 50% d'Ukraine, celles de la Turquie à 63% de Russie et celles de l'Algérie à 48% de Russie également. 45 pays africains et pays les moins avancés, comme le Burkina Faso, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan et le Yémen, importent au moins un tiers de leur blé d'Ukraine ou de Russie – 18 de ces pays en importent au moins 50%.

**Parce que les prix du blé n'ont cessé d'augmenter depuis 2 ans** : de 200 euros la tonne en mars 2021, ils sont passés à près de 400 euros aujourd'hui. Les pays qui dépendent directement de l'Ukraine ou de la Russie ne sont pas seuls à devoir s'inquiéter. **La hausse des prix des denrées alimentaires à l'échelle mondiale aura des répercussions sur tous les pays les plus pauvres, et où règne l'insécurité alimentaire** : du Bangladesh au Yémen en passant par Madagascar. Les prix des céréales ont grimpé de 50 % au cours des deux premières semaines du conflit. En effet, les négociants tentent de remplacer le blé par du riz ou de l'orge, avec pour conséquence une hausse généralisée des prix des denrées alimentaires de base dans le monde. Les prix des engrais montent également en flèche.

Depuis l'invasion de l'Ukraine le mois dernier, les prix du blé ont augmenté de 21%, celui de l'orge de 33% et celui de certains engrais de 40%. La guerre entre la Russie et l'Ukraine exerce une pression supplémentaire sur les prix déjà élevés des denrées alimentaires, menaçant la sécurité alimentaire de millions de personnes.

**Parce qu'outre à la hausse des prix, il faut faire face à une pénurie alimentaire due aux mauvaises récoltes** (climat), au manque de fertilisants et à la diminution des surfaces cultivées en Ukraine et en Russie. La guerre engendre une baisse de la production alimentaire dans les pays concernés.

La FAO anticipe que les surfaces plantées en Ukraine pourraient diminuer de 30%. Même si elle n'est que le huitième producteur mondial de blé, l'Ukraine est à l'origine de 12% des exportations mondiales de cette céréale. 12% c'est aussi le chiffre estimé de la baisse à venir au total des exportations de blé. Il faut aussi noter que la majorité de la production de blé se situe au sud-est du pays, dans les régions où les combats liés à l'invasion russe sont les plus destructeurs jusqu'à présent. Or plus de 50 % du blé acheté par le Programme alimentaire mondial (PAM), pour distribution, provient en temps normal d'Ukraine. Pour les autres céréales, la situation est également inquiétante, l'Ukraine étant en temps normal un producteur et exportateur majeur de maïs, de sarrasin et de tournesol.

**Parce que les ressources allouées aux crises humanitaires ne sont pas indéfiniment extensibles et qu'il faudra donc faire des choix ...** Les famines risquent de frapper en premier lieu les pays les plus pauvres. **Les agences en charge de la sécurité alimentaire font face actuellement à un manque cruel de ressources.** Le PAM, responsable pour les urgences humanitaires, et la FAO, qui s'attaque aux causes structurelles de la faim, viennent tous deux de réitérer un appel à contributions, avec l'objectif de collecter les 5,5 milliards de dollars nécessaires pour les opérations à venir et éviter plusieurs famines.

Le PAM nourrissait 125 millions de personnes dans le monde avant la guerre ; aujourd'hui il a dû commencer à réduire ses rations en raison de l'augmentation des coûts de la nourriture, du carburant et du transport. C'est le cas notamment au Yémen, déchiré par la guerre, où 8 millions de personnes viennent de voir leur ration alimentaire diminuée de 50 %.

**Parce que nos systèmes alimentaires sont aussi dépendants de la Russie.** En Europe également, la vulnérabilité de nos systèmes alimentaires face aux chocs géopolitiques est devenue visible. Il faudra y remédier, en particulier en ce qui concerne notre dépendance à l'égard de la Russie pour des ressources essentielles, mais également pour nos approvisionnements en engrais. En Irlande, par exemple, un quart des engrais synthétiques essentiels aux cultures et aux prairies sont importés de Russie.

**Parce que le protectionnisme est à nouveau en hausse.** Le message urgent des Ministres du G7, appelant à ne pas imposer de barrières commerciales en cette période de fortes turbulences sur les marchés, n'a pas empêché certains pays de le faire. La Hongrie, par exemple, a imposé des contrôles supplémentaires sur les exportations de céréales - tout en affirmant qu'il ne s'agit pas d'une véritable interdiction des exportations - ce qui lui a valu une condamnation sévère de la Commission européenne. Dans le même temps, la Turquie, l'Argentine et la Serbie - ainsi que l'Ukraine et la Russie elles-mêmes - ont également imposé, ou menacé d'imposer, des interdictions d'exportation.

L'ensemble de ces facteurs fait craindre une situation similaire à celle de 2008, lorsque la hausse du prix des denrées alimentaires de base a plongé dans une crise alimentaire grave quelques-unes des régions les plus pauvres du monde.

## Que font les agences des Nations Unies en Ukraine ?

### Focus agence

**« Avant, pendant et après les urgences humanitaires : l'UNICEF n'abandonne jamais »**

*Geert Cappelaere, représentant de l'UNICEF auprès de la Belgique et de l'UE à Bruxelles*



L'Union européenne et l'UNICEF sont des partenaires de longue date et travaillent ensemble pour assurer un avenir de qualité aux enfants. La guerre en Ukraine a un effet dévastateur sur les 7,5 millions d'enfants que compte le pays dont plus de la moitié sont aujourd'hui déplacés. L'UNICEF œuvre avec ses partenaires afin de venir en aide aux enfants et aux familles en leur fournissant des services essentiels, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la protection, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

**Mr Geert van Cappelaere, représentant de l'UNICEF auprès de la Belgique et de l'UE à Bruxelles a accepté de nous expliquer l'intervention humanitaire de l'UNICEF en Ukraine.**

L'UNICEF travaille dans les endroits les plus inhospitaliers du monde pour atteindre les enfants et les adolescents les plus défavorisés. Pour défendre les droits de chaque enfant, où qu'il soit. Dans plus de 190 pays et territoires, nous mettons tout en œuvre pour aider les enfants à vivre, à s'épanouir et à réaliser leur potentiel, de la petite enfance à l'adolescence.

Premier fournisseur mondial de vaccins, l'UNICEF œuvre en faveur de la santé et de la nutrition des enfants, de l'eau salubre et de l'assainissement, d'une éducation de qualité et du développement des compétences, de la prévention du VIH et du traitement des mères et de leurs bébés, ainsi que de la protection des enfants et des adolescents contre la violence et l'exploitation.

**Avant, pendant et après les urgences humanitaires, l'UNICEF est présent sur le terrain pour apporter une aide vitale et de l'espoir aux enfants et à leur famille.** Apolitiques et impartiaux, nous ne pouvons cependant rester neutres lorsqu'il s'agit de protéger les droits des enfants et de sauver leur vie et leur avenir.

Et nous n'abandonnons jamais.

**La guerre qui fait rage en Ukraine depuis un mois a entraîné le déplacement de 4,3 millions d'enfants**, soit plus de la moitié des 7,5 millions d'enfants que compte le pays, d'après les estimations. Parmi ces derniers, plus de 1,8 million ont franchi la frontière pour se réfugier dans des pays voisins et 2,5 millions sont désormais déplacés à l'intérieur du territoire ukrainien. **Cette guerre a provoqué l'un des déplacements d'enfants à grande échelle les plus rapides depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce moment sombre risque d'avoir des conséquences à long terme qui affecteront les générations à venir.** La sécurité, le bien-être et l'accès des enfants aux services essentiels sont sous la menace d'horribles violences perpétrées 24 heures sur 24.

**La guerre a causé d'importants dommages aux infrastructures civiles et compromis l'accès aux services élémentaires.** À titre d'exemple, 52 attaques perpétrées contre des établissements de santé à travers le pays ont été recensées au cours des quatre dernières semaines. Selon les estimations, 1,4 million de personnes sont désormais privées d'eau salubre, tandis que 4,6 millions ont un accès limité à l'eau ou sont sous la menace d'une rupture d'approvisionnement. En outre, plus de 450 000 enfants âgés de 6 à 23 mois ont besoin d'un soutien nutritionnel complémentaire.

L'UNICEF a déjà observé une baisse de la couverture vaccinale de routine contre les maladies infantiles, telles que la rougeole et la poliomyélite, ce qui risque de laisser très vite place à des flambées de maladies à prévention vaccinale, en particulier dans les zones à forte densité où la population se met à l'abri des violences.

**L'UNICEF continue d'appeler à un cessez-le-feu immédiat et à la protection des enfants.** Les infrastructures essentielles dont dépendent les enfants, telles que les hôpitaux, les écoles et les bâtiments abritant des civils, ne doivent jamais être prises pour cible. En outre, les enfants fuyant la guerre sont exposés à un risque accru de traite et d'exploitation, avertit l'UNICEF. Les trafiquants d'êtres humains cherchent souvent à tirer profit du chaos généré par les mouvements massifs de population – une menace réelle et de plus en plus importante pour les 1,8 million d'enfants réfugiés qui ont fui l'Ukraine depuis le 24 février dernier et les innombrables autres qui se sont déplacés à l'intérieur du pays en raison de la violence.

**La guerre en Ukraine provoque des déplacements massifs et des flux de réfugiés – autant de conditions susceptibles de provoquer une augmentation brutale de la traite des êtres humains et une grave crise de la protection de l'enfance.** Les enfants déplacés risquent davantage d'être séparés de leur famille, exploités et victimes de la traite. Ils ont besoin que les gouvernements de la région interviennent et mettent en place des mesures pour assurer leur sécurité. Plus de 500 enfants non accompagnés ont été recensés à la frontière entre l'Ukraine et la Roumanie entre le 24 février et le 17 mars.

Le nombre réel d'enfants ukrainiens séparés de leur famille qui se sont réfugiés dans des pays voisins est probablement bien plus élevé. Ces enfants sont particulièrement vulnérables à la traite des êtres humains et à l'exploitation. Il est essentiel de contrôler les enfants fuyant la guerre en Ukraine afin d'évaluer leur vulnérabilité lorsqu'ils traversent la frontière pour se rendre dans un pays voisin. Tous les efforts doivent être déployés pour renforcer les processus de contrôle aux points de passage des frontières des réfugiés.

**Pour protéger et soutenir les enfants et les familles qui ont fui l'Ukraine, l'UNICEF et le UNHCR, en partenariat avec les gouvernements et les organisations de la société civile, installent des centres « Point bleu »** – des espaces sûrs où les enfants et les femmes ont accès à un éventail de services. Ces centres fournissent de précieuses informations aux familles en déplacement, contribuent à identifier les enfants non accompagnés et séparés de leur famille et à assurer leur protection, et regroupent des services essentiels.

Plus de 20 centres « Point bleu » vont également ouvrir en Pologne dans les jours à venir en complément de ceux déjà mis en place dans divers pays accueillant des enfants et des femmes en provenance d'Ukraine.

L'UNICEF exhorte les gouvernements des pays voisins et des autres pays de destination à **renforcer les contrôles de protection de l'enfance aux points de passage des frontières**, en particulier aux points transfrontaliers avec l'Ukraine, afin de mieux recenser les enfants à risque. L'UNICEF demande en outre aux gouvernements de **renforcer la collaboration aux frontières et l'échange d'informations entre les autorités chargées des contrôles aux frontières, les forces de l'ordre et les services de protection de l'enfance**, ainsi que d'**identifier rapidement les enfants séparés de leur famille et de mettre en place des procédures de recherche et de réunification**. Des contrôles supplémentaires visant à lutter contre les risques en matière de protection doivent être instaurés dans les refuges, les grandes gares urbaines et d'autres lieux de rassemblement ou de passage des réfugiés. Dans le cadre de l'application des lois nationales et internationales, il est également essentiel de surveiller les déplacements des enfants et des femmes et de prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer les risques auxquels sont exposés les groupes vulnérables.

**L'UNICEF a également livré des fournitures médicales à 49 hôpitaux au cœur de neuf régions ukrainiennes** – notamment dans les villes de Kyïv, Kharkiv, Dnipro et Lviv – afin d'améliorer l'accès aux soins de 400 000 mères, nouveaux-nés et enfants. **L'UNICEF continue également de distribuer de l'eau et des articles d'hygiène aux communautés assiégées**. En outre, l'organisation est en passe d'augmenter à 50 (contre 22 actuellement) le nombre d'équipes mobiles de protection de l'enfance œuvrant dans les zones de conflit actif, et **63 camions ont acheminé des fournitures vitales afin de répondre aux besoins de quelque 2,2 millions de personnes**. Dans les semaines à venir, l'UNICEF prévoit d'instaurer des transferts en espèces afin d'apporter une aide d'urgence aux familles les plus vulnérables et va mettre en place des espaces amis des enfants dans des régions clés du pays.

Malgré d'intenses efforts visant à garantir un accès sûr, rapide et sans entrave à l'aide humanitaire, d'importants défis demeurent dans les régions les plus touchées à travers le pays.



**Mr Geert Cappelaere**, d'origine belge, a récemment été nommé comme Représentant de l'UNICEF auprès de la Belgique et de l'UE à Bruxelles. Avant de prendre cette position, il était conseiller principal au bureau du directeur général de l'UNICEF à New York. Il a occupé le poste de directeur régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord de 2016 à octobre 2019. Il a également occupé de nombreux postes sur le terrain : représentant au Soudan (2012 - 2016), représentant au Yémen (2009-2012), représentant en Sierra Leone (2005-2009), et des postes au siège et dans les Bureaux régionaux de l'UNICEF. Avant de rejoindre l'UNICEF en 1999, il était président de la Commission royale belge sur les abus et l'exploitation des enfants et affilié à l'Université de Gand. Il est l'auteur d'un certain nombre de publications de renommée internationale et a activement contribué à la rédaction de plusieurs instruments juridiques internationaux dans le domaine de la protection de l'enfance et des droits de l'enfant. Il est encore aujourd'hui un conseiller très sollicité dans ces domaines, pour les gouvernements et la société civile de tous les continents.

---

**RENCONTRE DE LA PRÉSIDENTE DE L'APNU AVEC CAMILLA BRUCKNER,  
REPRÉSENTANTE DES NATIONS UNIES AUPRÈS DE LA BELGIQUE ET DE L'UE**



Françoise Tulkens, en sa qualité de nouvelle présidente de l'APNU, a rencontré le 24 Mars dernier Madame **Camilla Bruckner, la représentante des Nations Unies auprès de la Belgique et de l'Union européenne et directrice du PNUD à Bruxelles** depuis septembre 2021. Cette réunion a été l'occasion d'échanger des expériences et des idées, notamment celle de Mme Bruckner avec l'UNA Sweden avec qui elle a collaboré lors de ses dernières fonctions en tant que représentante des NU auprès de pays nordiques et celle de Françoise Tulkens active tout au long de sa carrière dans le domaine de la protection et le développement des droits humains.

L'objectif est de mieux diffuser les informations sur le système des NU, de soutenir le multilatéralisme, ainsi que les valeurs des NU et de mettre en avant le travail des agences respectives. L'APNU a réitéré sa disponibilité pour utiliser ses canaux afin que les agences des Nations unies puissent atteindre la société civile ainsi qu'un public jeune, notamment auprès des universités et des écoles.

## INFORMATIONS THÉMATIQUES

### POPULATION MONDIALE

11 milliards d'habitants en 2100, sur quelle planète ?



✍ *Bénédicte Frankinet, administratrice APNU & André Hupin, Secrétaire général APNU*

Comme indiqué dans notre bulletin précédent, l'APNU a l'intention de mettre en 2022 un coup de projecteur sur les questions de population et sur l'action et les responsabilités des institutions des Nations Unies à ce sujet. Il sera question notamment des dynamiques démographiques globales et régionales, des grandes inégalités mondiales, des mouvements migratoires et de l'équilibre nécessaire entre populations et développement durable.

Une croissance « débridée » de la population mondiale est souvent perçue comme incompatible non seulement avec les objectifs de lutte contre la pauvreté, mais aussi de lutte contre le changement climatique et avec la préservation de la biodiversité, la conservation des ressources en terre et en eau et la santé des océans. Le récent rapport de la Division de la population des Nations Unies, « [Croissance de la population mondiale et développement durable](#) », pour le moment disponible uniquement en anglais, offre des analyses plus approfondies en réponse à ces préoccupations.

La Division de la population des Nations Unies fait partie du Département des Affaires économiques et sociales (UNDESA) au Secrétariat de l'ONU. Elle a, entre autres, pour mandat d'analyser les grandes tendances mondiales en matière de population et de partager les résultats de ses recherches avec les Etats membres.

Le rapport a été présenté à l'occasion de l'un des « Policy Dialogues » virtuels de UNDESA qui a eu lieu le 23 février dernier. Il aborde d'une part l'impact des tendances démographiques dans diverses régions du monde sur leur développement économique et social, et, d'autre part, les conséquences de la croissance démographique mondiale sur les grands équilibres environnementaux.

### **Découvrez le résumé des conclusions de ce rapport**



[https://mcusercontent.com/f72035d0f3c5f309331b78d8b/files/9fa23e48-9462-41bc-33d9-08bc44d03ccf/Rapport\\_UNDESA\\_re\\_sume\\_.pdf](https://mcusercontent.com/f72035d0f3c5f309331b78d8b/files/9fa23e48-9462-41bc-33d9-08bc44d03ccf/Rapport_UNDESA_re_sume_.pdf)

#### **Que peut-on en tirer ?**

Le rapport a le mérite de rappeler le frein que représente une croissance démographique trop rapide pour le développement des pays à faible revenu et d'attirer à nouveau l'attention des décideurs sur la nécessité de réduire cette croissance en agissant sur la corrélation entre le faible niveau d'éducation des filles et un taux élevé de fécondité. Il rappelle qu'aujourd'hui, des millions de personnes, principalement dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, n'ont pas accès aux informations et aux services nécessaires pour déterminer si et quand avoir des enfants. Il reste toutefois discret au sujet des réserves et du silence persistants de décideurs politiques et religieux concernant la santé sexuelle et reproductive et le droit des femmes à déterminer le nombre d'enfants qu'elles souhaitent avoir.

Les auteurs du rapport semblent par ailleurs avoir hésité à proposer une synthèse de l'analyse des deux problématiques qu'ils ont abordées de façon distincte, à savoir l'impact de la croissance démographique sur le développement économique et social de chaque pays, puis les répercussions sur l'environnement mondial d'une population qui atteindra 11 milliards d'habitants à la fin du siècle. Depuis l'adoption des objectifs de développement durable, il est devenu clair qu'elles sont interdépendantes. On le sait, les principaux responsables des dégradations du climat, de la biodiversité et de l'environnement sont les pays les plus riches et les populations les plus fortunées.

Le rapport propose bien de découpler à l'avenir la croissance démographique et économique de l'utilisation intensive de ressources. Mais quel modèle alternatif de progrès proposer aux pays et aux populations pauvres, pour éviter qu'au sortir de la pauvreté la seule option de « réussite » leur semble être le mode de consommation destructeur responsable de l'état actuel de la planète ? Le rapport ne traite pas dans le détail du rôle de la migration vers les pays dont la population vieillit et se réduit ni des conditions nécessaires pour que ce processus soit in fine bénéfique, tant pour les migrants que pour les pays d'accueil et les pays d'origine.

En tout état de cause, le plaidoyer des auteurs du rapport en faveur de la production et de la diffusion de données démographiques et des projections futures de bonne qualité sur lesquelles peuvent être établies des politiques de développement durable doit être entendu.

D'autres publications des Nations Unies abordent certaines de ces questions, notamment le FNUAP dans son [rapport](#) « Etat de la population mondiale 2022 – Comprendre l'imperceptible – Agir pour résoudre la crise oubliée des grossesses non-intentionnelles ».



**2 - 3 JUIN 2022**

Stockolm +50 ([info](#))



La Conférence offrira un espace de réflexion aux États Membres, aux dirigeants de toutes les régions et de la société civile afin de mettre en avant les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des engagements antérieurs, pour transformer les engagements en actes concrets. Il est temps d'agir en solidarité avec ceux qui ont le moins contribué au problème mais qui sont les plus durement frappés par les conséquences,

- Réfléchir au besoin urgent d'agir en faveur d'une planète saine et de la prospérité de toutes et de tous
- Parvenir à un relèvement durable et inclusif après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
- Accélérer la mise en œuvre du volet environnemental du développement durable dans le cadre de la décennie d'action et de réalisations en faveur des objectifs de développement durable »

21 - 22 JUIN 2022

Journées européennes du développement à Bruxelles ([info](#))



Les Journées européennes du développement (EDD) sont organisées chaque année à Bruxelles par la Commission européenne. Il s'agit du plus grand événement sur les ODD dans l'Union européenne. Il y a des ateliers, des tables rondes, des stands d'information, ... et bien plus encore. L'anglais est la langue officielle.

---

## ÉVÈNEMENTS APNU JEUNES

**La section jeune de L'APNU est composée d'étudiants et de jeunes professionnels qui ont pour mission d'interagir, d'inclure et de promouvoir auprès de la jeunesse francophone de Belgique, les valeurs défendues par l'Organisation des Nations Unies.**

Dans ce cadre, l'APNU Jeunes organise le **27 avril** un **concours d'éloquence** en collaboration avec l'association francophone de débat Rugir à la Maison de la Francité. Cet événement a permis à des jeunes passionnés par l'art oratoire de prendre la parole en public et d'édifier leurs idées devant un jury spécialisé composé de Mika Camps, diplomate stagiaire au SPF Affaires étrangères habitué de l'éloquence, Guillaume Bach, politologue animé par le débat, Pierre-Louis Renard, cofondateur de Rugir et spécialiste du débat parlementaire, et Laure De Man, avocate spécialisée en droit social et en droit de la fonction publique.

Les discours des participants ont été centrés autour de 4 thématiques :

1. La fin justifie-t-elle les moyens ?
2. Globalisation et changement climatique, incompatibles ?
3. L'humanité est-elle un vernis fragile ?
4. La place des femmes dans les opérations de maintien de la paix : quel avenir ?

Afin mettre en lumière les enjeux de la question migratoire et de sensibiliser le public sur ses différents prismes d'analyse, l'APNU Jeunes organise un **événement ciné-débat le 17 mai 2022** à l'auditoire CIVA, en collaboration avec le Millenium Festival. Après la projection du film "On the Line, les expulsés de l'Amérique" portant sur les migrations sud-américaines, les participants auront l'occasion de prendre part à un débat libre avec divers intervenants experts de terrain, avocats, et professeurs d'université autour d'un drink.

Fin **juin 2022**, l'APNU Jeunes a la volonté d'attirer l'attention sur les Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies, et plus particulièrement sur le 12e, "Consommation et production durables" autour d'un **événement sur la mode éthique**. Ce projet a pour but d'exposer les enjeux environnementaux de notre mode de consommation actuel et de permettre aux participants d'échanger à ce sujet avec des expertes en mode durable pratiquantes de la « slow fashion ». Ces dernières partageront leurs astuces quant à l'adoption d'une garde-robe plus respectueuse de l'environnement, notamment à travers un atelier pratique sur le recyclage de vêtements.

L'élection de la Belgique au prestigieux Comité du patrimoine mondial de l'Unesco le 25 novembre dernier semble une bonne occasion pour l'APNU Jeunes de permettre à la jeunesse belge de découvrir la beauté de notre patrimoine. A cette fin, l'association organisera en fin d'année académique un Escape Game en extérieur durant lequel les participants travailleront ensemble, le temps d'une après-midi, à la résolution d'énigmes qui les amèneront à découvrir les sites incontournables de la capitale belge.

Pour plus d'informations au sujet des événements futurs de l'APNU Jeunes, consultez leurs réseaux sociaux :

[Facebook](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

## LA PAROLE À APNU JEUNES



Photo OIM

### **Perspectives sur le « nouvel » Afghanistan en vue d'une possible reconnaissance de la part de la Communauté Internationale**

✍ *Félix Dejaille, M.A de spécialisation en analyse interdisciplinaire de la construction européenne, Université Saint-Louis Bruxelles (UCLouvain) et Clémentine Schumacker, BA3, Science Politique, Université Libre de Bruxelles (ULB)*

L'Afghanistan est un pays déchiré par les conflits politiques depuis de nombreuses années. Il y a peu de temps encore, le pays était sous occupation américaine et connaissait un semblant de stabilité, jusqu'aux événements d'août 2021 qui ont marqué le retour des forces talibanes au pouvoir. Ce basculement a eu une résonance mondiale, entraînant des craintes de la part de la communauté internationale et des Nations Unies, d'une part quant à la survie de la population, en proie à une violence constante, et d'autre part concernant l'avenir économique et politique du pays, plus incertain que jamais.

Afin d'aider la population à garder la tête hors de l'eau, l'Organisation des Nations Unies a fourni un travail inédit. La **mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)**, présente depuis 2002, joue un rôle primordial et tente de promouvoir une gouvernance inclusive et respectueuse du droit international, ainsi que le respect des droits humains, trop souvent bafoués par les forces talibanes.

La place des femmes dans ce nouveau contexte est également source d'inquiétudes. Par conséquent, le renforcement du mandat de la MANUA a aussi comme priorité le soutien à **l'égalité des genres et l'autonomisation des filles et des femmes afghanes**.

Ces mesures seront-elles suffisantes ? Les Nations Unies parviendront-elles à communiquer efficacement avec un gouvernement taliban peu coopératif ? La communauté internationale arrivera-t-elle à unifier son engagement de façon à venir en aide à la population afghane ?

Ces questions sont l'objet de nombreux débats dans l'espace politique international.

**Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur les perspectives d'avenir du « nouvel » Afghanistan et le rôle des Nations Unies dans ce conflit, l'APNU Jeunes vous invite à lire l'article intégrale** [👉 sur le site web de l'APNU](#).

<https://apnu.be/index.php/2022/04/19/apnu-jeunes-perspectives-sur-le-nouvel-afghanistan-en-vue-dune-possible-reconnaissance-de-la-part-de-la-communaute-internationale/>



Twitter



Facebook



Website



LinkedIn

*Éditeur responsable :*

*Christine Van Nieuwenhuyse*

*Vice-Présidente de l'APNU*

© 2022 Association pour les Nations Unies (APNU), All rights reserved.

Vous recevez ces courriers électroniques afin que nous puissions vous tenir au courant des activités de l'APNU et de l'actualité des Nations Unies.